



Alerte presse du 7 septembre 2018

#Artisanat / #Bâtiment / #PrélèvementAlaSource / #impot / @GouvernementFR / @Capeb_fr

Maintien du prélèvement à la source : la CAPEB demande au Gouvernement d'indemniser les petites entreprises

Patrick Liébus, président de la CAPEB : « *Malgré les dernières décisions du Gouvernement sur le prélèvement à la source, nous, artisans du bâtiment, maintenons le cap et refusons cette mesure ! Notre métier est d'être sur nos chantiers, auprès de nos clients qui ont besoin de nous. Si l'État veut nous faire faire son travail, il doit nous indemniser* ».

A la suite de l'annonce du maintien du prélèvement de l'impôt à la source par le Premier Ministre Edouard Philippe, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)) s'alarme des conséquences désastreuses d'un tel dispositif pour les entreprises artisanales du bâtiment qui n'ont pas les ressources financières et humaines nécessaires pour endosser la responsabilité de la collecte de l'impôt. La CAPEB demande au Gouvernement et au Ministre de l'action et des comptes publics, **Gérald Darmanin**, des indemnisations afin d'accompagner ce dispositif qui va compliquer la vie des entreprises.

Cette réforme implique **des dépenses afin de s'adapter, comme un changement de logiciels informatiques, qui représente plusieurs milliers d'euros d'investissement**, et éventuellement la nécessité de suivre des formations. Mais la collecte de l'impôt représente aussi une charge de travail supplémentaire, estimée à **une semaine par an en moyenne pour une entreprise de 2 à 3 salariés, soit une semaine de travail non rémunéré**, au détriment des chantiers en cours. Rappelons que 60% des chefs d'entreprise artisanale travaillent plus de 50h par semaine, souffrent d'un stress important et dénoncent déjà de la lourdeur des tâches administratives.

En juin dernier, la CAPEB avait publié une lettre ouverte dans le *Parisien Aujourd'hui en France* pour alerter le Premier Ministre et le Président de la République et dénoncer les conséquences de cette réforme pour les entreprises artisanales. Rappelons, à ce titre, que les désagréments que subiront les entreprises ne sont malheureusement pas limités à la charge administrative et financière de la collecte de l'impôt. En effet, inévitablement, les chefs d'entreprises des TPE / PME auront à faire face à un risque important de dégradation des relations sociales au sein de leurs entreprises.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment lequel dénombre :

- 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés*, soit 98 % des entreprises du Bâtiment**
- 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment
- 55 334 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 82,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Ce chiffre (419 486) ne comprend pas les 130 480 micro-entrepreneurs déclarant un CA au RSI

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2017 »

La CAPEB, www.capeb.fr, est aussi sur Twitter : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

Contacts presse

Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - mpernaut@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
